



Clermont-Ferrand, le 7 Novembre 2020

Mesdames et messieurs les présidents de clubs,

Mesdames et messieurs les professeurs de clubs,

Bonjour à tous,

La Zone Interdépartementale Auvergne de Karaté et DA au travers de ses organes déconcentrés (départements) vous propose une E-compétition Kata et Combat sur tout le territoire Auvergnat, dans le cadre de l'action « l'Arbitrage à Distance » mis en place depuis le 1er confinement.

Pour cette première édition, nous diffuserons cette information sur les sites de la ZID et des départements. Il y aura 2 compétitions : une « KATA » et une « KUMITE ».

Les jugements seront effectués par des arbitres du territoire selon les catégories (des jeunes arbitres, des départementaux, des régionaux et des nationaux) avec le soutien de leurs responsables départementaux. Soit une vraie mise en situation de jugement.

Vous pouvez participer aux deux compétitions. Une des conditions est d'avoir la licence de la saison 2020-2021, l'autre est de respecter la catégorie dans laquelle vous êtes et de présenter un « KATA » de votre catégorie.

Pour expliciter cela, vous trouverez dans le document ci-joint, toutes les explications à transmettre à vos licenciés pour la participation à ces deux E-challenge.

Soyez compréhensifs en raison de la situation particulière que nous vivons actuellement. Le confinement n'arrange rien, cela est vrai mais, nous cherchons tous des solutions afin de vous permettre de ne pas rester isolés et de rester en contact avec votre activité sportive.

N'oubliez pas si vous participez à un de ces E-challenge voire aux deux, d'envoyer votre ou vos vidéos **avant le 30 novembre 2020**.

Merci à tous et portez-vous bien.

Sylvie GRENIER

Présidente de la ZID Auvergne de Karaté et DA

Jean-Marie GRANOUILLET

Commissaire Sportif et Technique Auvergne

**Zone Interdépartementale Auvergne
De Karaté et Disciplines Associées**

ARTENIUM

4, Parc de l'Artière

63122 CEYRAT

Tél. 04 73 92 43 44

auvergne@ffkarate.fr - <http://sites.ffkarate.fr/auvergne>

+
**clermont
auvergne
métropole**

